

UNE BIBLIOTHÈQUE DE RECHERCHE À PARIS-DAUPHINE

Le 18 octobre 1994, l'université de Paris-Dauphine inaugurait une bibliothèque de recherche, dans l'aile nouvellement construite, pour faire face aux impératifs d'enseignement et de recherche qu'elle s'était fixés. Cette réalisation, voulue par les instances de l'université dès mars 1991, s'inscrit dans le contexte spécifique de Paris-Dauphine. L'implication de la communauté des enseignants-chercheurs a permis de mettre en place une infrastructure répondant, au plus près, à ses besoins et susceptible de développer des synergies avec les centres de recherche.

Le contexte universitaire

L'université de Paris-Dauphine, conformément à l'article premier de ses statuts, a pour objectif de développer l'enseignement et la recherche autour d'un thème central : « Les organisations publiques et privées et leur environnement ». L'unité de thème a pour corollaire la pluridisciplinarité de l'université qui exerce ses activités dans des disciplines très variées, mais qui présentent toutes un lien étroit avec le thème central. Les disciplines représentées sont l'économie et la gestion qui occupent une place prédominante, les mathématiques appliquées, en particulier les modèles de décision, l'informatique de gestion, le droit, les sciences sociales et humaines. Une autre caractéristique de l'enseignement dauphinois est à rechercher dans l'importance du troisième cycle com-

paré aux autres cycles. En effet, le troisième cycle à Paris-Dauphine, numériquement la plus petite des universités parisiennes, atteint 24 % de l'effectif étudiant, qui était de 7 035 en 1993/94.

Dans le cadre de ce cycle, les formations à finalité professionnelle représentent une part importante ; elles accueillent 710 étudiants dans vingt DESS (Diplômes d'études supérieures spécialisées) et un DESUP (Diplôme d'études supérieures), dont la qualité contribue au renom de l'université. Cependant, le poids de la recherche tend à croître grâce à une politique d'incitation menée depuis plusieurs années par l'université pour augmenter le flux des thèses et assurer le renouvellement du vivier des enseignants¹. Dix-sept DEA (Diplômes d'études approfondies) sont actuellement proposés à 472 étudiants, dont 405 en sciences des organisations.

Les deux et bientôt trois écoles doctorales mises en place ont pour objectif, entre autres, d'assurer l'encadrement des jeunes chercheurs et de contribuer à l'animation scientifique au sein de l'université. Ainsi les étudiants en thèse se font-ils plus nombreux et y a-t-il actuellement 471 thésards dans le cadre de l'UFR (Unité de formation et de recherche) sciences des organisations et 117 dans celui de l'UFR mathématiques de la décision.

1. Le dynamisme de la recherche universitaire à Paris-Dauphine s'est vu reconnu avec l'attribution de la Médaille Fields en 1994 au professeur Pierre-Louis LIONS pour ses travaux en mathématiques appliquées.

ISABELLE SABATIER

**Bibliothèque de l'Université
Paris-Dauphine**

E-mail : sabatier@bu-Dauphine.fr

L'offre documentaire

Concentrée pour l'essentiel à la bibliothèque universitaire, la documentation est également présente dans certains centres de recherche.

Installée au 6^e étage de l'université, dans ce qui était le restaurant de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), la bibliothèque universitaire possède là des locaux peu adaptés et insuffisants, eu égard au nombre d'étudiants. Deux grandes salles de lecture, pouvant accueillir à l'origine 470 lecteurs et 550 depuis 1992 grâce à l'aménagement d'un patio central inutilisé jusqu'alors, et un hall trop important se distribuent autour d'un magasin central de 350 m² seulement – complété par un magasin au sous-sol. Ces locaux sont prolongés dans les ailes par une salle pour les enseignants et les bureaux du personnel. La superficie totale représente 3 258 m² pour 1 538 m² d'espaces publics, soit environ le tiers de l'espace préconisé par les normes ministérielles. Aussi, depuis la création de la bibliothèque en 1969, la différenciation des niveaux, préconisée par les directives de 1962, s'est-elle révélée difficile à mettre en œuvre et s'est-elle donc limitée à l'installation d'une salle réservée aux enseignants-chercheurs ; celle-ci offrait une trentaine de places sans le « confort acoustique » ni le fonds bibliographique dont ses utilisateurs pouvaient avoir besoin. C'est pourquoi la « revendication » d'une bibliothèque de recherche répondant véritablement aux besoins des chercheurs se fit jour.

D'autre part, attributaire du CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) d'économie-gestion depuis 1980, la bibliothèque a acquis à ce titre un fonds de 9 100 ouvrages et de 550 périodiques vivants, qui viennent heureusement renforcer le fonds d'ouvrages de recherche propres à la bibliothèque, dans un ensemble de 110 500 volumes et 1 350 périodiques vivants en 1993.

Un réseau de près de vingt CD-ROM met à la disposition des étudiants et des chercheurs des données bibliographiques et factuelles d'une grande

utilité dans les disciplines économiques.

En 1993, le budget documentaire de l'université, toutes dépenses documentaires confondues, s'est élevé à 3 987 000 F réparti entre :

- bibliothèque universitaire : 2 876 000 F, dont subvention CADIST : 1 050 000 F ;
- UFR de troisième cycle et autres composantes de l'université : 1 111 000 F.

Les centres de recherche accueillent l'essentiel de la documentation acquise hors bibliothèque. Les gisements documentaires y sont très divers ; seuls quelques centres ont un fonds organisé, géré dans deux cas seulement par une documentaliste à plein-temps. En l'absence d'informa-

seignement et de la recherche. Cette opération, cofinancée à parité par le Conseil régional d'Ile-de-France et la Ville de Paris – hors contrat Université 2000 –, marque l'intérêt de ces collectivités pour le développement de Paris-Dauphine. L'attribution d'un étage complet sur les sept construits assure une place appréciable à l'extension de la bibliothèque, qui bénéficie ainsi de 750 m² supplémentaires.

Orientations générales

A partir de cette volonté exprimée pour la bibliothèque universitaire, l'élaboration du projet et sa définition en tant que bibliothèque de recherche se sont faites par étapes.

La décision du Conseil d'administration d'avril 1991, qui a consacré cet espace à la recherche, a fait suite à une étude conjointe de la direction de la bibliothèque et de l'université s'appuyant sur un audit.

L'étude de programmation, connue à la fin de l'année 1991, a défini l'extension comme une « Bibliothèque de recherche », s'appuyant sur le CADIST, afin de constituer ainsi un véritable outil à proximité des centres de recherche et un pôle national de ressources documentaires dans le domaine de la gestion et de l'économie.

La programmation a servi de base à la direction de la bibliothèque universitaire pour engager la réflexion sur deux points essentiels. L'implantation de la bibliothèque de recherche, précisément au 6^e étage de la nouvelle aile, s'est imposée en raison même de la localisation de la bibliothèque universitaire à cet étage, dans l'ancien bâtiment. La recherche d'une articulation de qualité entre les deux espaces, distants de 80 mètres, est apparue primordiale, pour des raisons fonctionnelles évidentes, dans le cadre de l'unité voulue des services de la bibliothèque.

Les opérations préalables au transfert des fonds de recherche qui ont été engagées alors, ont suivi le schéma suivant :

– la réorganisation du cadre de classement des ouvrages en libre accès

**ON A VOULU
CONSTITUER UN
VÉRITABLE OUTIL
À PROXIMITÉ
DES CENTRES
DE RECHERCHE ET
UN PÔLE NATIONAL
DE RESSOURCES
DOCUMENTAIRES**

tion coordonnée, il est difficile d'en présenter une évaluation précise. Les fonds des quatre centres ayant les collections les plus conséquentes s'élèvent globalement à 3 000 ouvrages et 120 revues. Jusqu'à présent, aucun partenariat véritable n'a été institué entre le service commun de la documentation et les centres de recherche. Les liens qui existent s'apparentent surtout à des relations de bon voisinage.

C'est dans ce contexte que l'université a voulu la construction d'une nouvelle aile venant fermer le bâtiment initial, afin de se doter de locaux adaptés à l'évolution de l'en-

© Bibliothèque de l'université Paris-Dauphine

(Dewey) qui avait débuté, dès octobre 1991, pour l'ensemble du fonds présenté dans les salles de lecture de la bibliothèque, a été réétudiée pour y introduire de façon cohérente les ouvrages de recherche, en tenant compte de l'évolution récente des sciences économiques, ainsi que des habitudes de recherche des universitaires français de cette discipline ;

– la cotation et la mise en libre accès progressive des livres CADIST, jusqu'alors conservés en magasins, a débuté grâce au recrutement d'une bibliothécaire adjointe sur un poste accordé par l'université ;

– la préfiguration du fonds de recherche a été réalisée par l'inscription de la localisation « Recherche », dans le catalogue informatisé, à tous les ouvrages – CADIST et autres livres de niveau recherche – destinés à être transférés. Le travail s'est poursuivi en intégrant progressivement les nouveautés.

Orientations du conseil scientifique

A la suite de réunions de travail, le directeur de la bibliothèque présenta au conseil scientifique, le 13 jan-

vier 1994, un « *Projet de restructuration et d'extension de la bibliothèque universitaire* », dans lequel prenait place un schéma d'organisation et de fonctionnement de la bibliothèque de recherche.

A partir de ce document, le conseil scientifique arrêta les orientations fondamentales qu'il voulait voir prendre au projet :

– pour le fonds documentaire, le conseil décida que les « *collections avaient vocation à être complètes dans les disciplines de gestion et de sciences économiques* » ; il réaffirma le souhait que l'essentiel des ouvrages CADIST aille à la bibliothèque de recherche et précisa également que « *l'allocation de l'espace dans la bibliothèque de recherche pour les monographies s'effectuerait sur la base indicative de 75 % en économie-gestion et 25 % pour les autres disciplines* ». Il retint enfin le principe de présentation de 30 000 volumes répartis également entre les livres et les périodiques, assurant ainsi un espace de consultation de 100 places ;

– pour l'accueil des lecteurs, le conseil décida que la bibliothèque de recherche serait destinée aux enseignants-chercheurs et doctorants de l'université, à ses étudiants de DEA

ainsi privilégiés, en tant que préfiguration de la génération future des chercheurs, et que le public des universitaires et chercheurs extérieurs, ainsi que les autres étudiants avancés de Dauphine pourraient y être admis. Il fit connaître son exigence d'une ouverture de la salle selon des horaires élargis et l'assortit d'une demande de moyens humains supplémentaires pour la réaliser. De plus, il demanda que les enseignants-chercheurs de l'université bénéficient d'un accès au-delà des

heures normales d'ouverture.

Le cadrage précis du projet effectué par le conseil scientifique définit ainsi un élargissement de l'accès à la documentation pour les enseignants-chercheurs et assure une place prééminente aux collections d'économie et de gestion, qui correspond à celle de ces disciplines dans l'enseignement et la recherche à Paris-Dauphine. Il répond enfin à l'objectif de mise en valeur du CADIST, mettant la bibliothèque en situation d'assurer dans les meilleures conditions son rôle national.

C'est sur la base des orientations ainsi définies que me fut confiée, le 23 février 1994 par le président de l'université, la mission de mise en œuvre du projet, qui consista à :

– assurer sa conception approfondie, sous l'autorité du directeur de la bibliothèque universitaire et du vice-président du conseil scientifique : organisation fonctionnelle et matérielle, composition du fonds – avec le concours des universitaires et des chercheurs de l'université, et en associant l'ensemble du personnel de la bibliothèque ;

– conduire sa préparation et son aménagement matériels – après en avoir évalué et recherché les crédits nécessaires ;

– et, enfin, assurer sa mise en place pour le 18 octobre 1994, date annoncée pour l'inauguration.

Principes directeurs

Ces principes directeurs ont dû tenir compte à la fois des exigences des chercheurs et de la réalité de la bibliothèque universitaire.

C'est à partir d'entretiens avec un certain nombre de directeurs de centre de recherche – porte-parole naturels de la communauté scientifique –, ainsi qu'avec des représentants des différentes disciplines enseignées à Paris-Dauphine qu'il fut possible de mieux cerner les différentes attentes des chercheurs – souvent convergentes, parfois contradictoires – vis-à-vis de la bibliothèque de recherche, en particulier pour ce qui concerne le fonds documentaire, les services attendus, et les liens souhaités avec les centres de recherche. La participation des conservateurs aux réunions concernant leur discipline d'acquisitions a permis d'assurer un suivi scientifique par domaine. En parallèle, un dialogue constant a été maintenu avec le vice-président du conseil scientifique, pour la coordination du projet.

Grâce à ces entretiens, il fut ainsi possible :

- de mieux appréhender les différentes approches de la documentation selon les disciplines (importance respective des livres et des revues, intérêt des collections, rétrospectives, définition de fonds nouveaux à développer) ;

- de comprendre la demande documentaire personnalisée à laquelle les chercheurs sont attachés ;

- de mieux faire connaître à nos interlocuteurs les possibilités actuelles et futures offertes par le Service commun de la documentation ;

- d'envisager une collaboration future plus active avec les centres de recherche, dont les contours se définiraient vraiment quand la bibliothèque de recherche serait en place.

Toutes ces attentes devaient se concrétiser en prenant en compte les nombreuses contraintes rencontrées à la bibliothèque, en particulier l'absence de création de poste de person-

nel pour l'ouverture, les limites budgétaires et les problèmes liés à l'éloignement et à l'exiguïté de la nouvelle salle.

C'est ainsi que, le budget documentaire ne permettant pas l'acquisition de collections nouvelles en nombre, la nécessité s'est imposée de constituer le fonds de recherche – au-delà du CADIST – par prélèvement dans les collections de la bibliothèque universitaire sur la base d'une sélection par

**BIBLIOTHÈQUE
DE FLUX
PLUTÔT QUE
D'ACCUMULATION,
ELLE DEVRA
PRÉSENTER
UNE ACTUALITÉ
TOUJOURS
RENOUVELÉE DE
LA RECHERCHE DANS
LES DISCIPLINES
DE L'UNIVERSITÉ**

niveau. Or, la définition du « niveau recherche » a présenté quelques difficultés, car sa définition varie selon les disciplines ; si, en économie et en mathématiques, la scission paraît assez aisée, elle est beaucoup plus délicate en gestion et en droit, pour des raisons différentes : en gestion, la littérature prend facilement un tour professionnel ; en droit, les codes et les recueils de jurisprudence ne sont pas moins utiles aux chercheurs que les traités. De plus, les besoins documentaires des chercheurs se sont avérés différents de ceux des étudiants de DEA : l'actualité la plus large prime pour les premiers, tandis que les trai-

tés et les grands auteurs demeurent indispensables pour les seconds.

En limitant les possibilités d'accroissement des collections, l'exiguïté des lieux a été déterminante dans la conception même de ce nouvel espace : « bibliothèque de flux » plutôt que « d'accumulation », elle devra présenter une actualité toujours renouvelée de la recherche dans les disciplines de l'université ; pour les économistes et les gestionnaires, elle s'appuie sur la présence prioritaire d'un large éventail de périodiques récents, les mathématiciens ayant davantage besoin pour leur part d'ouvrages parfois anciens.

Cette conception dynamique du fonds implique, pour faire place aux nouveautés, de prévoir le retour des livres et des périodiques dans les magasins centraux de la bibliothèque, selon un rythme d'obsolescence en principe de cinq ans. C'est ainsi que s'est précisé, avec les responsables scientifiques de l'université, le choix, non pas d'une salle de recherche couvrant les besoins documentaires de base des chercheurs, avec la constitution d'un fonds conséquent d'« usuels de recherche », mais d'une bibliothèque de recherche où la présentation de la documentation récente et la plus large doit favoriser le « butinage » apprécié des chercheurs, dans leur domaine de prédilection et au-delà, grâce à la présence du CADIST et des documents des disciplines connexes.

A partir de ces constatations, la mise en œuvre de la bibliothèque de recherche s'est opérée, selon les principes exposés ci-dessous.

Les collections

Il a été décidé la mise à disposition des chercheurs d'une collection importante de revues en libre accès : 700 titres sur cinq ans présentés selon un ordre alphabétique unique des titres, avec une mise en évidence des dernières parutions ; la priorité qui a été donnée aux revues limite l'ampleur de la collection d'ouvrages à 15 000 volumes. L'option retenue est d'y faire figurer – outre les cinq dernières années du CADIST – un choix de documents qui associent à l'actualité de la recherche des ouvrages de

© Bibliothèque de
l'université Paris-
Dauphine

méthodologie, des usuels de recherche et les textes fondamentaux des disciplines, disposés en libre accès selon la classification Dewey.

La constitution d'un fonds de recherche, extrait pour l'essentiel du fonds général de la bibliothèque universitaire, impose une grande vigilance pour établir la frontière entre documentation de niveau recherche et documentation à caractère plutôt pédagogique ou professionnel.

Le problème est compliqué du cas des revues utiles également aux DEA et aux DESS, puisque ces derniers ne doivent normalement pas accéder à la bibliothèque de recherche. Le principe est par conséquent retenu de donner la priorité à la localisation dans la bibliothèque centrale. Les ouvrages importants – autres que CADIST – et les revues vraiment essentielles et pareillement indispensables seront seuls doublés et ce grâce à des subventions : crédits de recherche de l'université et subvention CNL (Centre national du livre).

Les services

Une bibliothèque de recherche, à l'aube du XXI^e siècle, ne peut se contenter de collections imprimées.

L'accès à la documentation immatérielle, révolution dans les modes d'appropriation des connaissances, doit être également prévu et organisé. Or l'accompagnement des chercheurs dans l'exploration des gisements documentaires va prendre une part croissante dans l'activité scientifique des bibliothèques, devenues « médiathèques ».

Aussi la présence de bibliothécaires, experts dans la manipulation de ces systèmes très sophistiqués, sera-t-elle de plus en plus indispensable à la qualité du service rendu par la bibliothèque de recherche.

Dans l'immédiat, la mise en place d'un service performant d'accès aux sources documentaires extérieures (catalogues collectifs, Internet...) devra permettre de répondre aux recherches documentaires non satisfaites par le fonds de la bibliothèque, en particulier dans les domaines non couverts par le CADIST. La formation aux nouvelles technologies documentaires pourra s'appuyer sur l'utilisation des CD-ROM bibliographiques et factuels, dont l'accès doit être prévu à la bibliothèque de recherche.

La plus grande disponibilité de la documentation présente dans la

bibliothèque est par ailleurs souhaitée. Le prêt des livres, dont le maintien est demandé avec force par les mathématiciens, verra sa durée fortement réduite. Les revues ne seront plus empruntables, pour photocopie, par les centres de recherche. La participation de ceux-ci à la location de photocopieurs doit leur permettre d'ouvrir des crédits de photocopie à leurs membres et à leurs thésards.

Fonctionnement

La bibliothèque de recherche fait partie intégrante de la bibliothèque universitaire et doit s'insérer dans son fonctionnement général. Aussi les activités du personnel se développent-elles naturellement, dans le nouvel espace comme dans l'ancien. En particulier, les conservateurs chargés d'acquisition sont responsables de la constitution des collections de leur domaine, quelle que soit leur destination : pédagogie ou recherche. Dans l'espace recherche, ils ont vocation, avec les bibliothécaires, à s'occuper du bureau d'orientation bibliographique, selon une large rotation.

Cependant, le fonctionnement propre de la bibliothèque de recherche rend nécessaire la présence d'un personnel permanent évalué à six personnes (un conservateur, deux bibliothécaires et trois magasiniers), dans le cadre de l'élargissement prévisionnel des horaires d'ouverture à 2 600 heures par an. Cela implique la création de quatre postes. Ce personnel devrait être particulièrement chargé :

- d'assurer, avec leurs collègues, un accueil et une orientation de qualité à un public exigeant d'enseignants-chercheurs. La spécificité du fonds orienté sur l'actualité de la recherche, particulièrement en économie-gestion, requiert la présence de personnel scientifique dont l'activité est en rapport avec le fonds et qui est susceptible de guider les utilisateurs dans une recherche documentaire de haut niveau. Il devra également assurer l'évolution coordonnée des collections ;

- de maintenir la sécurité de cet espace dont les locaux indépendants et éloignés requièrent une surveillance propre ;

- d'assurer l'ensemble des tâches techniques : gestion des fonds en libre accès (en particulier l'importante collection de périodiques), enregistrement du prêt des livres, maintien des différents matériels.

En l'absence de création de ces nouveaux postes, une solution transitoire a été recherchée par le transfert à la bibliothèque de recherche de personnel dont l'activité est liée au fonds

documentaire présent et aux services proposés. De plus, la présence de moniteurs étudiants de DEA, recrutés pour deux ans, grâce au mécénat de la banque CIC, constitua une aide précieuse. Interface entre les bibliothécaires et les chercheurs des centres de recherche auxquels ils appartiennent, ils permettent une meilleure appréhension de leurs besoins documentaires. Ils contribuent d'autre part à l'ouverture de la salle. Mais l'élargissement des horaires d'ouverture demandé par le conseil scientifique devrait se faire par étapes, en l'absence de personnel supplémentaire. La mise en place d'un système de contrôle d'accès, en autorisant l'entrée aux enseignants-chercheurs résidents, en dehors des heures d'ouverture, offre la souplesse d'utilisation demandée par ces lecteurs privilégiés.

Équipement

La préparation fut tout entière planifiée dans la perspective de l'inauguration prévue le 18 octobre 1994, et débuta par la recherche des crédits pour l'équipement et les acquisitions spécifiques.

Après une évaluation du budget des équipements et des acquisitions nécessaires, des demandes de subvention ont été adressées aux différentes instances susceptibles d'apporter leur concours (*cf.* encadré ci-dessous).

De plus, dans le cadre de l'action de mécénat que la Fondation CIC pour le livre a conçue en faveur des biblio-

thèques universitaires avec la Direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques, une convention a été signée entre Paris-Dauphine et la Fondation CIC. Elle a

**INTERFACE
ENTRE LES
BIBLIOTHÉCAIRES
ET
LES CHERCHEURS
DES CENTRES
DE RECHERCHE
AUXQUELS
ILS APPARTIENNENT,
LES MONITEURS
ÉTUDIANTS DE DEA
PERMETTENT
UNE MEILLEURE
APPRÉHENSION
DE LEURS BESOINS
DOCUMENTAIRES**

permis la première acquisition de la collection de CD-ROM des *Business Periodicals on-disc* dits *BPO* - cinq cents titres de revues internationales d'économie-gestion en texte intégral, sur cinq ans - et le financement de monitorat étudiant pour deux ans.

Aménagement intérieur

L'aménagement intérieur de la bibliothèque de recherche a été induit par la disposition des lieux : une surface de 750 m², de cinquante mètres de long sur quinze mètres de large, le nombre des accès - quatre - et la grande luminosité de la salle qui

Dépenses et subventions

La mise en place de la bibliothèque de recherche s'est élevée à près de 1 700 000 F, dont :

836 000 F pour le mobilier

430 000 F pour l'équipement de sécurité et le contrôle d'accès

160 000 F pour les acquisitions documentaires

154 000 F pour les matériels (y compris informatiques)

52 000 F pour les boîtes et l'équipement antivol des revues

50 000 F pour divers travaux

Elle a été subventionnée par :

- l'Université qui a consacré 1 285 000 F (300 000 F sur les crédits de recherche BQR (Bonus, Qualité, Recherche), 985 000 F sur les subventions d'équipement obtenus auprès de la Région d'Ile-de-France et du Ministère) ;

- la Sous-direction des bibliothèques, à hauteur de 300 000 F ;

- le Centre national du livre, à hauteur de 60 000 F ;

- la bibliothèque universitaire sur son budget propre 52 000 F.

tient à un vitrage sur toute la longueur, en particulier sur la façade sud.

Cela nous a amenés à organiser la présentation des collections en trois ensembles : revues de l'année en cours, revues des années antérieures, ouvrages, en installant ces deux derniers en retrait pour les protéger des méfaits du soleil. Les cent places de lecture ont été disposées, pour l'essentiel, le long de la façade sud ; mais une avancée au centre de la salle a permis de rompre la monotonie de l'alignement des tables, en donnant à l'ensemble de l'espace de lecture, la forme d'un T ; des tables isolées ont été par ailleurs dispersées.

La banque d'accueil a été placée face à l'entrée principale et à proximité des postes d'interrogation documentaire installés dans un angle de la salle. À l'opposé, quelques chauffeuses ont été disposées au milieu d'un des deux carrés de présentoirs des revues courantes, pour constituer un coin de lecture convivial et de rencontre. Trois bureaux pour accueillir le personnel permanent et un espace photocopie, sont situés au nord.

Le mobilier a fait l'objet d'une recherche soignée. Après avoir visité un certain nombre de bibliothèques récentes et fait le tour des fabricants de mobilier de bibliothèque, le choix, en particulier des rayonnages, s'est fait sur des critères de qualité, d'esthétique, de confort, de modularité – avec une attention particulière portée au mode de présentation des revues – et bien sûr de prix, compte tenu de l'étroitesse du budget. Ont ainsi été

retenus des rayonnages et un mobilier où dominant le bois, hêtre naturel, et le ton gris moyen des tablettes de rayonnage et du revêtement des tables².

Accès

Une étude approfondie a été menée pour trouver un système d'accès présentant à la fois les caractéristiques souhaitées pour contrôler tous les accès de la salle durant et hors des heures d'ouverture, et la modularité nécessaire à son extension future à l'ensemble de la bibliothèque universitaire (sans grever outre mesure notre budget). Le système CAMPI proposé par l'entreprise STEPC, complété de portiques antivol 3M, de caméras et d'un système d'alerte au poste de sécurité de l'université, devrait assurer à la fois la souplesse d'ouverture souhaitée pour les enseignants-chercheurs et la sécurité des collections et des matériels, selon les dispositions suivantes :

- la bibliothèque de recherche est accessible à un public autorisé muni d'une carte d'accès strictement personnelle, programmée en fonction de son niveau d'autorisation ;
- le niveau 1, réservé au personnel enseignant et aux chercheurs CNRS (Centre national de la recherche scientifique) de l'université, autorise l'accès, y compris hors des heures d'ouverture de la bibliothèque ;
- le niveau 2 concerne actuellement les autres enseignants-chercheurs, doctorants et DEA de l'université et permet l'accès selon les heures d'ouverture.

Les cartes sont fournies gratuitement aux enseignants-chercheurs et aux étudiants de Paris-Dauphine inscrits à la bibliothèque universitaire et sont valables un an ; passé ce délai,

elles devront être reprogrammées pour les enseignants-chercheurs et restituées par les étudiants contre le quitus nécessaire à la délivrance de leur diplôme. Ce contrôle annuel s'impose, compte tenu du privilège d'accès qui est attaché à la possession de la carte.

L'accès des lecteurs extérieurs a été prévu, dans un premier temps, sur laissez-passer, de façon à évaluer le flux et à adapter les conditions qui seront définies, à la capacité d'accueil de la salle. La présence du fonds CADIST et le fait que la bibliothèque soit le seul établissement public en région parisienne offrant en libre accès une collection de recherche en économie-gestion est un facteur d'afflux d'un public élargi de chercheurs parisiens et également provinciaux.

Toute une série d'autres matériels a été acquise, en particulier dans le domaine informatique, pour connecter la bibliothèque de recherche par le réseau informatique de l'université aux fonctions actuellement accessibles à la bibliothèque : OPAC, catalogues

2. Les rayonnages « Xolys » et la banque d'accueil « Arteria » de chez Borgeaud, les tables de bonne dimension (1m sur 0,70m) de chez Schlapp-Mobel, des chaises garnies de coussins de Quatenaire, enfin des chauffeuses Lamm de chez MFI. La présence au sol d'une moquette renforce l'atmosphère de confort.

collectifs nationaux, CD-Rom, logiciel de prêt Mobibop, réseau Internet (par lequel les bibliothécaires accèdent maintenant à l'OCLC). Le BPO installé à la bibliothèque de recherche doit être accessible de ses huit postes d'interrogation documentaire.

Une attention particulière a également été apportée à la mise en place des photocopieurs et du système de distribution de cartes de photocopie de façon à répondre à la souplesse de paiement souhaitée par les centres de recherche et les chercheurs individuels, sans trop alourdir la gestion comptable.

Constitution du fonds documentaire

Dans le même temps, il a fallu constituer le fonds documentaire, pour lequel seuls les ouvrages CADIST avaient été préparés depuis deux ans. Une lettre a été adressée à tous les directeurs de centres de recherche et de DEA, leur demandant de fournir la liste des ouvrages fondamentaux et des revues essentielles à la recherche dans leur discipline.

Toutes les réponses ont été exploitées, sous la responsabilité du conservateur en charge de la discipline, aidé des bibliothécaires, pour le pointage des listes de livres, la recherche des documents en rayon, la modification des catalogues. Les ouvrages ont été extraits du fonds, quand ils ne risquaient pas de faire défaut aux étudiants des premiers cycles. Si cela risquait d'être le cas, les acquisitions essentielles ont été faites. C'est ainsi qu'à la veille du déménagement, 5 800 livres étaient prêts pour le transfert – dont 84 % en économie-gestion – pour une capacité de 14 000 volumes, la première année.

L'installation des ouvrages s'est faite de façon à réserver à chaque discipline, un espace d'accroissement pour les collections à venir, en se référant de façon souple aux proportions pré-définies par le conseil scientifique, dans le sens d'une pluridisciplinarité un peu plus affirmée. Ainsi, l'économie et la gestion disposent de 63 % des rayonnages pour 9 000 volumes ; les mathématiques et l'informatique,

de 15,5 % des rayonnages pour 2 200 volumes ; les sciences humaines et le droit de 15,5 % des rayonnages pour 2 200 volumes ; les généralités et la méthodologie de 6 % des rayonnages pour 900 volumes.

Les revues ont, d'autre part, fait l'objet d'un pointage très précis, à partir des demandes des responsables de la recherche.

**LA BIBLIOTHÈQUE
DE RECHERCHE,
SÉPARÉE
PHYSIQUEMENT DE
LA BIBLIOTHÈQUE
CENTRALE,
NE CONSTITUE PAS
UNE ENTITÉ
EXTÉRIEURE
À CELLE-CI, MAIS
Y EST TOTALEMENT
INCLUSE PAR
LE MAINTIEN
DE L'UNITÉ
DES SERVICES**

Un important travail d'évaluation et de reconstitution des collections de revues d'économie et de gestion a été mené, en vue de leur mise en libre accès. C'est ainsi que 570 titres ont été retenus pour être transférés à la bibliothèque de recherche. Le choix de trente-huit titres dont l'abonnement devait être doublé a été effectué avec soin par la commission consultative de la documentation, qui en a volontairement strictement limité le nombre, en tenant compte de la présence des titres de revues de

la collection BPO sur CD-Rom. La préparation matérielle des revues a ensuite été effectuée : équipements antivols et mise en place dans des boîtes de présentation attrayante, à défaut de pouvoir en réaliser la reliure ; l'ensemble des périodiques mis en libre accès, dont seuls les principaux titres sont reliés, atteint les 10 000 fascicules. L'installation en a été faite, selon un ordre alphabétique unique, l'année en cours séparée des années antérieures, en ménageant les possibilités d'accroissement.

Le 18 octobre 1994, la bibliothèque de recherche était prête pour l'inauguration de la nouvelle aile, suivie, quelques jours plus tard, de son ouverture au public.

Un rôle essentiel dans l'université

La bibliothèque de recherche, conçue en prenant en compte les attentes des chercheurs et la réalité de la bibliothèque universitaire, présente des originalités de réalisation.

Séparée physiquement de la bibliothèque centrale, elle ne constitue pas une entité extérieure à celle-ci, mais y est totalement incluse par le maintien de l'unité des services : le personnel, les crédits, les collections demeurent intimement liés.

Elle bénéficie d'un espace de qualité dont l'aménagement et le traitement esthétique ont permis de l'adapter au public qu'elle reçoit : c'est un lieu confortable, calme, agréable à l'œil, lieu d'où l'on jouit d'une vue incomparable sur le bois de Boulogne. Les usagers apprécient ces conditions de travail, comme la mise à disposition d'un fonds documentaire cohérent qui continue à s'enrichir grâce à l'intérêt soutenu des enseignants-chercheurs.

Prenant appui sur la pluridisciplinarité voulue par les instances universitaires, s'est ainsi mis en place un lieu de rencontre des enseignants-chercheurs. Grâce à lui, la bibliothèque se trouve placée au centre de la documentation de la recherche, dans l'université et, ainsi que le statut du SCD l'y incite, en situation de provoquer des synergies favorables à une cohérence documen-

taire avec les centres de recherche – ce qui était impensable sans ce nouvel espace.

Cette réalisation s'est révélée du plus haut intérêt car, menée avec le concours des responsables de la recherche de l'université et avec la participation du personnel de la bibliothèque, en particulier du responsable du CADIST, elle a permis d'approfondir la coopération entre la communauté scientifique et la bibliothèque, tout en mesurant les difficultés. Elle fut également l'occasion pour les universitaires de mieux comprendre et reconnaître notre métier et pour nous, bibliothécaires, de mieux appréhender leur démarche à l'égard de la documentation. Avec un suivi attentif des besoins des enseignants-chercheurs et un développement coordonné des collections, la bibliothèque de recherche pourra assurément jouer un rôle documentaire essentiel dans l'université, et contribuer au rayonnement de celle-ci dans ses disciplines d'excellence.

Septembre 1995

BIBLIOGRAPHIE

1. *Les bibliothèques dans l'Université*, sous la direction de Daniel Renoult. – Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1994.
2. Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. – *L'Université Paris IX-Dauphine : rapport d'évaluation*. – Paris : CNE, juin 1993.
3. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*, sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck et Daniel Renoult. – Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1993.
4. FERE Consultants. – *Audit opérationnel de la bibliothèque de l'Université Paris IX-Dauphine, 1991*.
5. **Fraisse, Emmanuel ; Renoult, Daniel**. – « Les enseignants du Supérieur et leurs bibliothèques universitaires ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 4, p. 18-25.
6. « Instructions concernant les nouvelles sections et les sections transférées des bibliothèques des Universités (à l'exclusion des sections médecine) ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1962, n° 8, p. 401-410.
7. Missions et fonctionnement des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Circulaire n° 92-378 du 31 décembre 1992. – *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, 1993, n° 1, p. 58-63.
8. **Mouly, Josette**. – « Tableaux de la vie parisienne ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 2, p. 45-57.
9. **Padiou, Hubert**. – « Le chercheur dans la bibliothèque ». – *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1995, n° 167, p. 32-35.
10. **Pallier, Denis**. – « Les sections des bibliothèques universitaires : histoire d'un choix ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n° 4, p. 52-65.
11. Recommandations sur le traitement des documents acquis et leur mise à disposition des lecteurs, précédées d'un article de Jean-Raoul Sansen : l'accès aux documents dans les bibliothèques universitaires. – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, n° 6, p. 456-466.
12. **Robine, Nicole**. – « Le chercheur dans la bibliothèque de recherche ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1977, n° 7, p. 413-448.
13. Université Paris-Dauphine. – *Les chiffres-clés 1994*. – Paris : Université Paris-Dauphine, juillet 1994.
14. Université Paris-Dauphine. – *Projet d'établissement : plan quadriennal*. – Paris : Université Paris-Dauphine, juillet 1992.
15. **Van Dooren, Bruno**. – « En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ? ». – *Esprit*, 1993, n° 8-9, p. 143-158.